

Bulletin du RCHTQ

*Regroupement des chercheurs-chercheuses en
histoire des travailleurs et travailleuses du Québec*



**WAL★MART WANTS
YOUR J  B**

*«Bienvenue aux bas salaires» ; «Wal-Mart veut
vos emplois...toujours à bas salaire»*

Parodie de l'ouverture d'un magasin
Wal-Mart aux États-Unis

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec (RCHTQ) est publié deux fois l'an. Fondé en 1972 par un noyau de chercheurs intéressés à développer l'histoire ouvrière, le RCHTQ publie son Bulletin depuis 1974.

Conseil d'administration : Georges Massé (président et professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières), Jacques Rouillard (secrétaire-trésorier et professeur à l'Université de Montréal), Marc Comby (responsable de l'édition du Bulletin).

Abonnement : (2 numéros par année):

Individu : \$ 15.00

Institution : \$ 20.00

(Les anciens numéros sont disponibles au coût de \$7.00 le numéro)

Paiement par chèque au nom du RCHTQ

Adresse : RCHTQ , Département d'histoire, Université de Montréal,
C.P. 6128,succursale Centre-Ville, Montréal, H3C 3P8.

Envoi de manuscrit, d'information ou d'annonce d'évènement: la même adresse
(de préférence sur disquette Word Perfect ou Word accompagné d'une sortie papier).

Site internet : <http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html>

La photo de la page couverture est de James Cifton tirée de Citypages.com.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1187-6484

Bulletin du RCHTQ

Le Bulletin du Regroupement des chercheurs-chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec

Volume 30, numéro 1, (79), printemps 2004

ARTICLES

- 4 Les déboires du syndicalisme nord-américain (1960-2003) : pourquoi le mouvement syndical canadien se tire-t-il mieux d'affaires que celui des États-Unis ?
Jacques rouillard
- 21 «Contre marchands et politiciens» : la lutte d'arrière-garde de la Société de bienfaisance des journaliers de navires à Québec, 1882-1902
Peter Bishoff

LA VITRINE DU LIVRE

- 26 *De mémoire vive : la CSQ depuis la Révolution tranquille*, Montréal, Lanctôt éditeur/CSQ, 2003
Marie Gagnon (dir.)

DOCUMENT

- 28 Comment l'ingéniosité peut suppléer au gros outillage ?
(*Maître-imprimeur*, juin 1945)

Les déboires du syndicalisme nord-américain
(1960-2003)
Pourquoi le mouvement syndical canadien
se tire-t-il mieux d'affaires que celui
des États-Unis ?¹

Jacques Rouillard
Département d'histoire
Université de Montréal

Les journaux québécois révélaient en avril 2004 qu'un syndicat international (lire d'origine étatsunienne), les Travailleurs unis de l'Alimentation et du commerce (TUAC), avait échoué dans sa tentative de former un syndicat parmi les travailleurs et travailleuses d'un magasin Wal-Mart à Jonquière par neuf votes seulement². Cet effort pour organiser des employés d'un des super marchés d'alimentation de la chaîne Wal-Mart faisait partie d'une stratégie des TUAC pour vaincre la résistance de ce géant de l'alimentation à accepter la syndicalisation de ses employés. Même si l'entreprise compte

3 000 super marchés aux États-Unis et 230 au Canada, aucun d'entre eux n'est syndiqué, l'employeur ayant la réputation de faire la vie dure à toute velléité d'organisation. L'intérêt des TUAC pour le Québec tient à des événements survenus l'année précédente dans le Sud de la Californie.

Les 60 000 syndiqués des TUAC y ont soutenu une grève de quatre mois et demi en 2003-2004 où ils ont dû faire des concessions majeures avant de retourner au travail. Le débrayage émanait de la décision de plusieurs grandes chaînes d'alimentation de sabrer dans les conventions collectives de leurs employés pour faire face à la compétition venant de l'ouverture prévue d'une quarantaine de d'hypermarchés Sam's Club appartenant à Wal-Mart. La multinationale reconnue pour maintenir ses coûts de main-d'oeuvre très bas avait donc une influence avilissante sur les conditions

¹ Conférence révisée présentée au Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, Université de Paris 1, Sorbonne, 4 mai 2004.

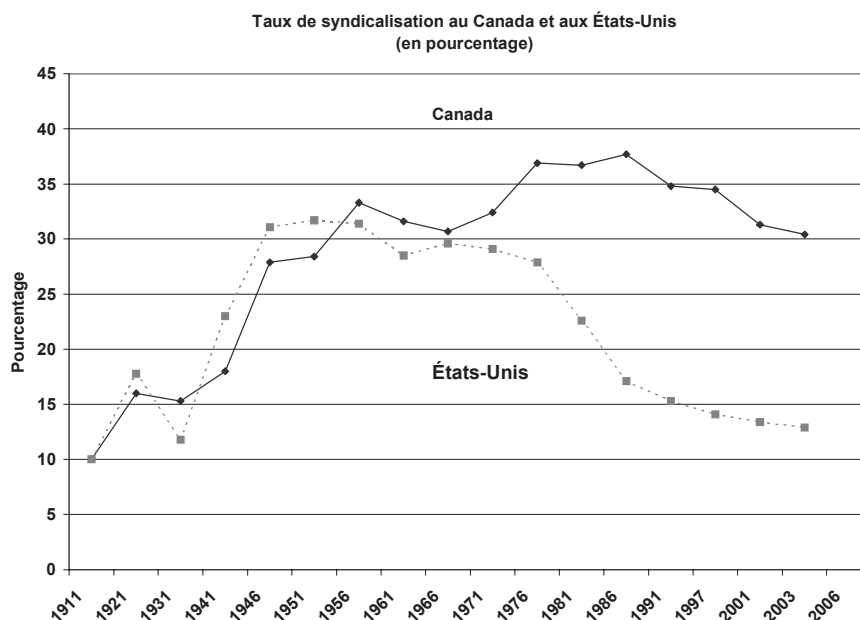
² Le syndicat reviendra à la charge et obtiendra son accréditation du ministère du Travail du Québec en août 2004.

de travail des travailleurs de l'alimentation non seulement en Californie, mais partout où elle avait des magasins en Amérique du Nord. La direction des TUAC (1,4 million de membres) a alors décidé de syndiquer au plus vite les super marchés Wal-Mart pour éviter un recul général des salaires et des avantages sociaux dans ce secteur. Et pour ce faire, elle a ciblé les magasins au Canada, notamment au Québec, parce qu'elle estimait que les lois du travail rendaient la syndicalisation des employés plus facile qu'aux États-Unis³. Effectivement, comme nous le verrons, les lois du travail favorisent non seulement le processus de syndicalisation au Canada, mais, en général, elles protègent beaucoup mieux les syndicats.

Une présence moins marquée en Amérique du Nord

C'est pourquoi d'ailleurs le taux de syndicalisation au Canada est plus du double

de celui des États-Unis en 2003 (12,9% aux États-Unis contre 30,5% au Canada). Mais il n'en a pas toujours été ainsi comme on peut le noter au graphique 1. La propension à la syndicalisation s'est effectuée de manière comparable dans les deux pays du début du siècle jusqu'au milieu des années 1960. Par la suite, le taux de syndicalisation amorce un recul aux États-Unis qui s'accroît fortement dans les années 1980. En revanche, au Canada, la syndicalisation progresse dans les années 1970 et se maintient dans les années 1980. Depuis peu cependant, elle a tendance à diminuer dans les deux pays quoique le syndicalisme étatsunien soit beaucoup plus mal en point. Et pourquoi donc les syndicats canadiens se tirent-ils mieux d'affaires en Amérique du Nord ? On conviendra que la question n'est pas sans importance car la densité syndicale demeure un ingrédient capital pour mesurer la bonne ou mauvaise santé du syndicalisme et par conséquent pour évaluer dans quelle mesure les syndicats sont ca-



³ *La Presse*, 5 avril 2004, p. A7.

pables de bien protéger ou non les travailleurs salariés.

Puisque mon propos consiste à parler de déboires du syndicalisme, vous pourriez me faire remarquer que le syndicalisme français est également bien mal en point avec un taux de syndicalisation inférieur même à celui des États-Unis, avec à peine 9% (peut-être encore moins). En effet, la situation n'apparaît donc guère plus reluisante de ce côté-ci de l'Atlantique si je me fie aux études que j'ai consultées. On y parle de crise du syndicalisme français, d'érosion de l'influence syndicale, de démobilisation des syndiqués et de fragilisation des structures syndicales⁴. En mai 2004, le dossier du mensuel *Monde Initiatives* s'intitulait : «Peut-on se passer de syndicats ?» L'hiver syndical sévit donc également en France.

Cependant, les difficultés du syndicalisme français ont des conséquences beaucoup moins lourdes pour les travailleurs qu'en Amérique du Nord. C'est que l'État en France joue un rôle beaucoup plus considérable en appui aux salariés. Je lisais quelque part que le syndicalisme français s'interpénètre avec l'État pour des raisons historiques. C'est que la longue tradition syndicale française a largement fait porter sur le politique le lieu d'amélioration du sort des travailleurs. Avec comme conséquence que l'État leur a accordé au cours des années une protection sociale étendue, qu'ils soient syndiqués ou pas. En plus des représentants statutaires aux conseils de prud'hommes et aux comités d'entreprise, les salariés peuvent aussi compter sur des délégués du personnel et même sur des représentants aux conseils d'administration des entreprises publiques. De plus, la négociation centralisée à l'échelle nationale dans

plusieurs branches d'activités permet généralement au gouvernement d'étendre les conventions collectives négociées à tout un secteur industriel. L'étendue de la protection étatique a eu finalement l'effet pervers que les travailleurs français ont maintenant peu d'intérêt individuel à rejoindre les syndicats. C'est ce qui expliquerait pour beaucoup le faible niveau de syndicalisation en France.

La situation est bien différente en Amérique du Nord où le support gouvernemental est loin d'être aussi marqué et où la négociation collective s'effectue de manière très décentralisée. Elle se fait généralement par entreprise et, quand les travailleurs ne sont pas syndiqués, la protection est minimale. Ce caractère volontariste du système de relations de travail rend l'action syndicale d'autant plus importante pour assurer la protection des salariés. L'affaiblissement du syndicalisme en Amérique du Nord est donc beaucoup plus dramatique qu'en France. Fin de la digression.

Le propos de ma communication n'est pas de comparer le syndicalisme français à celui qui prévaut en Amérique du Nord, mais plutôt de suivre l'évolution du syndicalisme canadien et étatsunien. La tâche m'est facilitée car de nombreux travaux ont été publiés au cours des dernières années comparant le syndicalisme entre les deux pays. Ils proviennent à la fois de chercheurs canadiens et américains, surtout des spécialistes de relations industrielles. On s'interroge sur les raisons pour lesquelles le mouvement syndical est en meilleure santé au Canada qu'aux États-Unis alors que pendant longtemps les deux mouvements avaient le même tonus, évoluant en convergence. Voyons donc de plus près l'évolution du syndicalisme dans les deux pays en repérant les grandes phases de croissance qui correspondent à l'organisation de nouvelles catégories de salariés. Elles permettent de relever pourquoi le syndicalisme canadien se tire mieux d'affaires au cours des dernières décennies.

Comme vous le savez, le Canada est un pays de plus petite taille que les États-Unis et qu'il

⁴ Voir René Mouriaux, *Crises du syndicalisme français*, Paris, Ed. Montchrestien, 1998, 156p.; Hubert Landier et Daniel Labbé, *Les organisations syndicales en France*, Paris, Ed. Liaisons, 1998, 209p.; Dominique Labbé et Maurice Croisat, *La fin des syndicats ?*, Paris, L'Harmattan, 1992, 236p.

subit la forte influence de son voisin du Sud. La proximité géographique de ce géant et aussi les forts liens économiques tissés entre les deux pays ont contribué à insérer le Canada dans l'orbite étatsunienne (tendance accentuée récemment avec les accords de libre échange entre les deux pays). Cette influence s'est même fait sentir du côté du syndicalisme car les syndicats étatsuniens ont débordé au Canada au XIX^e siècle et en sont même venus à représenter les deux tiers des effectifs syndicaux canadiens jusqu'aux années 1960. Quand les unions américaines ont débordé au Canada, elles se sont données l'appellation internationale puisqu'elles regroupaient des travailleurs dans deux pays. Cependant, elles ne se sont pas répandues à l'extérieur de l'Amérique du Nord même si elles en avaient la vague intention au début du siècle. Cette situation est unique parmi les pays industrialisés car je ne crois pas qu'il y ait d'autres exemples où des syndicats d'un pays soient devenus aussi dépendants de ceux d'un pays voisin. La forte influence du mouvement syndical étatsunien est révélée par les grandes phases de syndicalisation qui se recourent dans les deux pays.

L'organisation des travailleurs de métier (de 1900 jusqu'aux années 1930)

Dans une première phase de syndicalisation qui va de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930, les syndicats internationaux au Canada comme aux États-Unis s'occupent d'organiser les ouvriers de métier (*trade unions*) notamment dans la construction, le transport ferroviaire, les mines et l'industrie manufacturière (typographes, machiniste, etc). La relative rareté de ces ouvriers leur permet de jouir d'un meilleur rapport de force pour imposer aux em-

ployeurs la négociation collective. Ce mode d'organisation leur apparaît comme la meilleure façon d'améliorer leur sort dans un environnement socio-politique qui leur est très hostile. En revanche, ce modèle rend difficile l'organisation des travailleurs non qualifiés que les employeurs peuvent facilement remplacer s'ils se montrent trop exigeants.

Les luttes syndicales de la fin du XIX^e siècle ont généré un modèle d'organisation des travailleurs qui s'orientent principalement vers une action en entreprise en vue de contrôler l'offre de main-d'œuvre et de la vendre au meilleur prix. De là l'énergie à négocier des contrats de travail qui touchent principalement la rémunération et les heures de travail et aussi un certain contrôle du milieu de travail dont l'apprentissage par exemple. La possibilité de grève n'est pas exclue, mais, la plupart du temps, on trouve un compromis qui témoigne de l'état du rapport de forces entre les parties. Il va sans dire qu'on ne remet pas en question le système capitaliste de libre entreprise, les syndicats cherchant plutôt à l'utiliser à l'avantage des syndiqués en monopolisant l'offre de travailleurs dans une entreprise ou pour un métier.

Ces syndicats, surtout aux États-Unis, développent une philosophie volontariste de l'action syndicale où on se méfie de l'action de l'État et du pouvoir judiciaire car ils ont été échaudés par des lois répressives et de durs jugements à la fin du XIX^e siècle. Un des principes cardinaux de Samuel Gompers, longtemps président de la Fédération américaine du travail (*American Federation of Labor*), reposait sur l'idée qu'on ne doit pas demander aux gouvernements ce que les travailleurs peuvent accomplir de leur propre initiative grâce à la négociation collective⁵. C'est pourquoi, les unions internationales s'objectent résolument pendant longtemps à l'intervention de l'État dans le domaine des relations de travail. Aux États-Unis où cette opposition est plus forte, elles rejettent par exemple la conciliation obligatoire des conflits dans les services publics avant le déclenchement d'une grève.

⁵ David Brody, *The American Labor Movement*, New York, Harper and Row, 1971, p. 121.

Mais, elles ne négligent pas complètement la sphère politique puisque les syndicats se dotent d'instances chargées d'intervenir auprès des pouvoirs publics, qu'ils soient locaux ou nationaux. Ces instances, auxquelles cependant l'affiliation est facultative, revendiquent de nouvelles lois, règlements ou des modifications à la législation qui vont bien au-delà des milieux de travail. Leurs réclamations touchent de nombreux aspects de la vie en société (droits politiques, éducation, justice, santé public, etc)

qui ont pour objectif l'amélioration du bien être de l'ensemble de la classe ouvrière. En revanche, ces syndicats sont réfractaires à une action directe dans l'arène politique (création d'un parti ou appui à des candidats) parce que cette démarche a un effet divisif sur les syndiqués et qu'elle les éloigne de leur tâche principale, la négociation collective dans l'entreprise. Les choix politiques deviennent alors les choix individuels des syndiqués.

Tableau 1

Effectifs et taux de syndicalisation au Canada et aux États-Unis

	Canada		États-Unis	
	Effectifs (000)	Taux de syndicalisation(%)	Effectifs (000)	Taux de syndicalisation (%)
1911	133	10	2 100	10
1921	313	16	4 900	17,8
1931	311	15,3	3 142	11,8
1936	323	16,2	3 932	13,5
1941	462	18,0	8 410	23,0
1946	832	27,9	12 936	31,1
1951	1 029	28,4	15 139	31,7
1956	1 352	33,3	16 446	31,4
1961	1 447	31,6	15 401	28,5
1966	1 736	30,7	18 922	29,6
1971	2 231	32,4	20 711	29,1
1976	3 042	36,9	22 153	27,9
1981	3 487	36,7	20 647	22,6
1986	3 730	37,7	16 975	17,1
1991	4 068	34,8	16 568	15,3
1997	4 074	34,5	16 100	14,1
2001	4 111	31,3	16 300	13,4
2003	4 178	30,4	15 776	12,9

Source: Canada: Ministère du Travail du Canada, *Croissance du syndicalisme au Canada, 1921-1967*, p. 78; *Répertoire des organisations des travailleurs et travailleuses au Canada*, 1998, p. 15; *Gazette du travail*, vol. 5, 3, 2003, p. 41; vol. 6, 3, 2004.

États-Unis: Leo Troy, *Trade Union Membership, 1897-1962*, *Review of Economics and Statistics*, 47, fév. 1965, p. 94; Leo Troy et L. Sheflin, *US Union Sourcebook: Membership, Finance, Structure, Directory*, Industrial Relations Data and information Services, 1985; *Union Members Summary*, Bureau of Labor Statistics, U.S. Department of Labor.

Ce modèle d'action syndicale qui a prévalu jusqu'au milieu des années 1930 a permis de recruter surtout des ouvriers de métier sans pouvoir véritablement s'étendre aux travailleurs non qualifiés. Ce n'est donc qu'une frange des travailleurs qui ont pu bénéficier des bénéfices de la négociation collective, soit au maximum environ 15% des travailleurs salariés au Canada et aux États-Unis (tableau 1).

Le syndicalisme industriel (des années 1930 à 1960)

Une seconde phase de syndicalisation surgit avec l'organisation des travailleurs de la grande industrie par de nouvelles unions internationales qui regroupent les travailleurs non pas selon leur métier, mais l'usine où ils travaillent, peu importe leur qualification. C'est que dans les années 1930, certaines unions internationales se rendent compte que l'organisation des syndiqués par métier ne permet pas de rejoindre les travailleurs des industries de production de masse où on retrouve de nombreux ouvriers semi-qualifiés et non-qualifiés (métallurgie, tabac, automobile, alimentation, etc). D'ailleurs pour ces travailleurs, le sens d'appartenance se rattache davantage à l'usine où ils travaillent qu'à la tâche qu'ils accomplissent. Ces unions internationales, qui sont expulsées de la Fédération américaine du travail en 1937, vont former le *Congress of Industrial Unions (CIO)*, l'année suivante. La syndicalisation industrielle va connaître un succès formidable aux États-Unis et ces syndicats débordent au Canada, surtout pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Ces unions industrielles vont profiter aux États-Unis de lois votées en 1933 et 1935 (*Wagner Act*) qui protègent le droit des travailleurs de négocier collectivement leurs conditions de travail. Alors que précédemment la négociation collective relevait du domaine privé, voilà que le législateur s'implique en favorisant la syndicalisation. La loi oblige notamment les

patrons à négocier de «bonne foi» avec les représentants de leurs employés si la majorité d'entre eux désirent se syndiquer. Elle comporte aussi le monopole de représentation syndicale, permettant au syndicat ayant l'appui de la majorité des travailleurs dans une entreprise donnée qu'il représente non pas seulement ses membres, mais la totalité des travailleurs de l'unité de négociation. L'appui du législateur représente un stimulant majeur qui a fait passer le volume de syndiqués de quatre à plus de treize millions de 1936 à 1946.

Ce support gouvernemental représente une composante du *New Deal* de l'administration Roosevelt qui a diagnostiqué que la crise économique du début des années 1930 était la conséquence d'une faiblesse de la consommation. Pour retrouver la prospérité, on met en place plusieurs mesures gouvernementales afin de relancer la consommation. L'une d'entre elles vise à donner un coup de pouce à la formation de syndicats, ce qui permettra, estime-t-on, un meilleur rapport de force des travailleurs dans les entreprises pour augmenter les salaires et réduire les heures de travail. Effectivement, le nouveau régime syndical se traduira par une amélioration sensible du pouvoir d'achat des syndiqués pendant les années 1940 et 1950. C'est le cas aussi au Canada où le gouvernement fédéral et les provinces adoptent pendant la Deuxième Guerre des lois s'inspirant du *Wagner Act* qui ont un effet bénéfique sur la syndicalisation.

Après la Deuxième Guerre, de nombreux syndicats parviennent à obtenir des clauses de sécurité syndicale (adhésion syndicale obligatoire) de même aussi que la retenue à la source des cotisations syndicales. Au Canada, la retenue à la source pour tous les travailleurs, syndiqués ou non, commencent à se répandre suite à la décision arbitrale du juge Rand dans un conflit de travail en 1946. Ces avantages vont assurer aux syndicats une stabilité financière et

des assises qui contribuent à leur expansion dans les années 1950 et 1960.

La diffusion du syndicalisme parmi les ouvriers peu ou non qualifiés de la grande entreprise manufacturière contribue à doubler le niveau de pénétration syndicale tant au Canada qu'aux États-Unis (tableau 1). Au taux de syndicalisation maximal de 15% atteint pendant la première moitié du XX^e siècle s'est ajouté un autre 15 points de pourcentage dans les années 1950, portant le niveau global de syndicalisation à un sommet d'environ 30% des travailleurs salariés.

La croissance du syndicalisme industriel a aussi pour effet de transformer le modèle syndical hérité des unions internationales de métier. Il lui a insufflé une combativité nouvelle qui débouche sur une vague de grèves importantes aux États-Unis dans la deuxième moitié des années 1930 et au Canada pendant et après la Deuxième Guerre. De plus, il fait perdre au syndicalisme international sa méfiance à l'égard de l'interventionnisme étatique dans le domaine social et surtout celui des relations de travail. L'État n'est plus perçu comme un allié du patronat pour faire échec à l'expansion du syndicalisme, mais comme un agent pour le contraindre à la négociation collective. C'est pourquoi, il y a un intérêt nouveau pour s'impliquer directement dans l'action politique électorale. Aux États-Unis, les unions internationales affiliées au CIO se rapprochent du Parti démocrate alors qu'au Canada, la centrale qui les représente, le Congrès canadien du travail, appuie pour la première fois en 1943 le *Cooperative Commonwealth Federation* (CCF), parti politique fondé en 1932 par une coalition de syndiqués, d'agriculteurs et d'intellectuels de gauche. Présenté comme le «bras politique» du monde du travail, le CCT invite ses syndicats à s'affilier au CCF et aux travailleurs à voter pour ses candidats. Plus tard, en 1961, les syndicats industriels jouent un rôle déterminant pour que le Congrès du travail du Canada participe à la fondation du Nouveau parti démocratique avec lequel les syndicats canadiens entretiendront des

liens organiques et qui deviendra une force politique importante dans plusieurs provinces canadiennes.

Ainsi, le mouvement syndical dans les deux pays poursuit-il un développement parallèle dans les deux premières phases d'expansion du syndicalisme nord-américain. Au Canada, les syndiqués sont toujours très majoritairement affiliés aux unions internationales et les lois du travail s'inspirent au fédéral comme dans les provinces de celles qui ont cours au Sud de la frontière. Mais il en va autrement à partir du milieu des années 1960 quand s'amorce une troisième phase de syndicalisation qui touche les travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic. Les tendances à la convergence d'orientation font place à des divergences qui touchent tant l'affiliation syndicale, les lois du travail que le militantisme syndical.

La syndicalisation des secteurs public et parapublic (1965-1980)

Dans les années 1960 et 1970, on assiste en Amérique du Nord à un mouvement de syndicalisation des employés des secteurs public (municipal, état, provincial et fédéral) et parapublic (enseignants, employés d'hôpitaux et de services sociaux, etc). Ils aspirent à relever leurs conditions de travail qui accusent du retard par rapport à celles du secteur privé. Pour plusieurs de ces groupes d'employés, les gouvernements interdisent la formation de syndicats et ils ne réservent souvent aux associations d'employés, là où elles existent, qu'un rôle consultatif dans la détermination des conditions de travail. La lutte de ces syndicats va s'orienter vers l'obtention des mêmes droits que ceux du secteur privé, soit le droit à la négociation collective et même pour certains le droit de grève. Au Canada notamment, les syndicats recherchent aussi l'obtention, comme dans le privé, des clauses de sécurité syndicale et la perception de la cotisation syndicale à la source.

Les succès de l'organisation de ces travailleurs et travailleuses au Canada sont impressionnants et leur arrivée massive dans les rangs syndicaux vont transformer le visage du syndicalisme. Leur taux de syndicalisation fait un bond important au cours des années 1960 et 1970 : le tiers d'entre eux environ sont membres de syndicats au milieu des années 1960, les deux tiers au début des années 1980 (66,6%) et à près des trois quarts en 2004 (72,3%)⁶. Cet apport en même temps que la croissance importante de l'emploi dans ces secteurs les conduisent à représenter une portion très importante des effectifs syndicaux totaux: environ 15% en 1970, 42,2% en 1984 et plus de la moitié en 2003 (53,5%)⁷.

Leur arrivée va modifier la composition du membership syndical composé jusque là surtout de cols bleus masculins en y intégrant une forte proportion de cols blancs où on retrouve un fort contingent de femmes. La progression féminine est continue au cours des dernières décennies au point où, en 2003, elles sont presque aussi nombreuses que les hom-

mes dans les rangs syndicaux. En effet, leur proportion est passée de 16 à 49% de 1966 à 2003⁸. La vague de syndicalisation des employés publics a aussi une autre conséquence importante puisque ces syndicats sont essentiellement canadiens. Leur progression a alors pour effet de réduire grandement la dépendance du syndicalisme canadien envers les syndicats étatsuniens. En effet, la proportion des effectifs syndicaux appartenant aux unions internationales chute de 70 à 45% de 1966 à 1981, puis elle retraite à 27% en 2003⁹. Avec comme conséquence, que le syndicalisme canadien est maintenant moins sensible aux influences nord-américaines et plus proche des pulsions du milieu social canadien.

Pour faire valoir leurs réclamations, ces travailleurs et travailleuses vont démontrer un dynamisme et un militantisme où le recours à la grève, pour certains d'entre eux, n'est pas écarté. Même si les lois proscrivent ou restreignent souvent leurs arrêts de travail, ils sont responsables de 15% des conflits au Canada de 1966 à 1984¹⁰. Leurs débrayages contribuent à la hausse considérable de l'activité de grève pendant ces années qui fait du Canada un des pays industrialisés les plus perturbés par les arrêts de travail. Ainsi, comparé aux États-Unis, le nombre de grèves par millions de travailleurs y est deux fois plus élevé de 1970 à 1981¹¹. Ces syndicats contribuent également à la radicalisation du discours des centrales syndicales et ils ont tendance, comme les syndicats industriels, à militer pour un plus grand interventionnisme de l'État et à apporter leur support au Nouveau parti démocratique.

⁶ J. K. Eaton, *Union Growth in Canada in the Sixties/Croissance du syndicalisme dans les années soixante*, Ottawa, Travail Canada, 1975, p. 53 (effectifs des syndicats et des associations d'enseignants et d'infirmières: 31,7%; employés des administrations publiques: 25%); Pradeep Kumar, «Estimates of Unionism and Collective Bargaining Coverage in Canada», *Relations industrielles*, 43, 4, 1988, p. 768; Ernest B. Akyeampong, «Fiche sur la syndicalisation», *L'emploi et le revenu en perspective*, août 2004, p. 5.

⁷ En 1970, les effectifs du secteur public ne comprennent que ceux des associations de fonctionnaires, d'infirmières et d'enseignants (J. K. Eaton, *Union Growth in Canada in the Sixties/Croissance du syndicalisme dans les années soixante*, Ottawa, Travail Canada, 1975, p. 19; Ernest B. Akyeampong, «Le mouvement syndical en transition», *L'emploi et le revenu en perspective*, août 2004, p. 7).

⁸ Ernest B. Akyeampong, «Augmentation du taux de syndicalisation chez les femmes», *L'emploi et le revenu en perspective*, hiver 1998, p. 33; Ernest B. Akyeampong, «Le mouvement syndical en transition», *L'emploi et le revenu en perspective*, août 2004, p. 9.

⁹ Labour Canada, *Directory of Labour Organizations in Canada*, dans Mary Lou Coates, David Arrowsmith and Melanie Courchene, *The Labour Movement and Trade Unionism Reference Tables*, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1989, p. 20; *Gazette du Travail*, vol. 6, 3, 2004, p. 46.

¹⁰ Robert Lacroix, *Les grèves au Canada. Causes et conséquences*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 66.

¹¹ *Ibid.*, p. 81.

La pénétration de ce «nouveau syndicalisme» s'opère aussi aux États-Unis où les effectifs syndicaux quadruplent parmi les employés des secteurs public et parapublic du milieu des années 1960 au début des années 1970. Tirant profit de lois permettant la négociation collective, on évalue que 36% d'entre eux font partie d'un syndicat en 1984¹². Cette proportion diminue par la suite alors qu'au Canada, elle augmente. En 2003, le niveau de syndicalisation de ces employés n'est plus que 23,8% aux États-Unis contre 72,3% au Canada¹³. Cet écart important entre les deux pays découle largement d'un encadrement législatif beaucoup moins favorable à l'organisation de ces travailleurs aux États-Unis. Ainsi, alors que presque tous les employés des secteurs public et parapublic peuvent négocier leurs conditions de travail au Canada, c'est uniquement dans 34 des 50 états américains que la négociation collective est permise. Qui plus est, la négociation leur est même complètement interdite dans huit états, généralement des états du Sud.¹⁴ De plus, quand la négociation est permise, les sujets négociables sont en général beaucoup moins étendus (les salaires peuvent être exclus), les droits de gérance des employeurs mieux sauvegardés et les clauses de sécurité syndicale passablement restreintes. Enfin, le droit de grève dans le secteur public est très rare aux États-

¹² Richard B. Freeman, «Unionism Comes to the Public Sector», *Journal of Economic Literature*, vol. XXIV (mars 1986), p. 41-44; Leo Troy, «The Philosophies of Canadian and American Unions», *Advances in Industrial and Labor Relations*, v. 9, 1999, pp. 125-151.

¹³ U.S. Bureau of Labor Statistics, News, table 3, Union affiliation of employed wage and salary workers by occupation and industry, 21 janvier, 2004 (<http://www.bls.gov/news.release/union2.t03.htm>).

¹⁴ Pradeep Kumar, *From Uniformity to Divergence: Industrial Relations in Canada and the United States*, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1993, p. 128-129.

¹⁵ *Ibid.*, p. 129-131.

Unis alors que le gouvernement fédéral et la majorité des provinces et territoires canadiens le permettent après une période de conciliation¹⁵.

La faiblesse plus marquée du syndicalisme dans ces secteurs explique en partie pourquoi le taux global de syndicalisation commence à régresser aux États-Unis à la fin des années 1970 alors qu'il progresse de sept points de pourcentage au Canada dans les années 1970 et 1980. Une étude pour la période 1968-1986 montre que la syndicalisation plus forte de ces secteurs au Canada est responsable pour 40% de l'écart de syndicalisation entre les deux pays¹⁶. Il est probable que cette proportion soit supérieure à 50% de nos jours compte tenu de l'affaiblissement du syndicalisme dans le secteur privé. On peut ainsi identifier un premier facteur à l'origine de l'écart de syndicalisation entre les deux pays : une pénétration moins marquée aux États-Unis du syndicalisme dans les secteurs public et parapublic¹⁷.

La syndicalisation du tertiaire privé

Finalement, le syndicalisme nord-américain doit pouvoir franchir une quatrième phase de syndicalisation pour répondre aux transformations du marché du travail. En effet, on assiste dans les deux pays, depuis les années 1960, au déplacement du marché de l'emploi des industries de production de biens vers une économie de services (secteur tertiaire). Dans une première phase, cette mutation s'est effectuée dans les services publics, pris en charge largement par les gouvernements. Mais la croissance de

¹⁶ Ian Robinson, *Organizing Labour: The Moral Economy of Canadian-American Union Density Divergence 1963-1986*, Queen's Papers In Industrial Relations 1992-2, p. 4, dans Pradeep Kumar, *From Uniformity...*, p. 37.

¹⁷ Dans les deux pays, les syndiqués des secteurs public et parapublic forment un peu plus de la moitié des syndiqués en 2003 si on inclue dans les données étatsuniennes les secteurs de l'éducation, la santé et les services sociaux (54,8% aux États-Unis, 53,5% au Canada).

l'emploi s'effectue maintenant fortement dans les entreprises privées de services. L'embauche stagne dans le secteur secondaire (manufacturier et construction) et le tertiaire public, lieux traditionnels de présence syndicale, alors qu'elle monte en flèche dans le commerce, la finance, le transport, les services professionnels et le loisir où les syndicats ont beaucoup de mal à organiser les salariés¹⁸. Malgré les efforts consentis, ils y parviennent difficilement non seulement à cause du grand nombre d'entreprises, de leur petite taille et de leur dispersion, mais aussi à cause de la résistance des employeurs à accepter la négociation collective et de la lenteur des gouvernements à adapter les lois du travail aux nouvelles réalités du marché du travail.

Aux États-Unis, à peine 6,2% des employés sont syndiqués dans le commerce de gros et de détail en 2003, 2,8% dans le secteur des loisirs et de l'hébergement et 2,1% dans les services financiers¹⁹. Les proportions sont plus élevées au Canada, mais quand même très faibles : 14,2% dans le commerce de détail, 7,4% dans l'hébergement et la restauration, 9% dans les services financiers²⁰. Des travaux récents montrent que le recul des effectifs syndicaux aux États-Unis (12,9% en 2003) est beaucoup plus dépendant des ratés du mouvement syndical à recruter ces nouvelles catégories de salariés que de l'application qui est faite des lois du travail²¹. C'est probablement le cas aussi au Canada où le taux global de syndicalisation commence à se replier depuis 1995. En effet, les effectifs syndicaux ne réussissent pas à progresser à un rythme supérieur à la croissance de la main d'oeuvre (niveau de syndicalisation: 36,1% en 1994 à 30,4% en 2003)²². Le syndicalisme canadien n'échappe donc pas aux contrecoups des transformations structurelles récentes du marché du travail. Ayant lui aussi de la difficulté à s'adapter aux changements dans la composition de la main d'oeuvre, il a du mal à franchir le cap de la quatrième phase de syndicalisation, une étape indispensable pour conserver sa vitalité et son influence.

Cependant, il est mieux en mesure qu'aux États-Unis de relever ce défi car l'encadrement législatif au Canada demeure plus favorable à la syndicalisation comme l'a constaté la direction des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce qui préfère amorcer sa campagne d'organisation des magasins Wal Mart au Canada. En effet, depuis trente ans, les lois du travail n'ont guère évolué aux États-Unis et surtout leur application laisse beaucoup à désirer. Avec comme conséquence que les employeurs dans plusieurs secteurs industriels traditionnellement syndiqués ne se gênent plus pour éliminer les syndicats²³. La lé-

¹⁸ Un rapport de l'AFL-CIO notait que, de 1984 à 1997, l'emploi aux États-Unis croissait dans les secteurs où les travailleurs étaient les moins bien syndiqués (finance, commerce, hôtels, etc) et déclinait dans ceux où ils étaient les plus forts (acier, autos, etc.) (Steven Greenhouse, «Unions Leaders See Grim News in Labor Study», *New York Times*, 23 septembre 1999, dans Joseph B. Rose et Gary N. Chaison, «Unionism in Canada and the United States in the 21st Century», *Relations industrielles*, 56, 1, 2001, p. 43-44).

¹⁹ U.S. Bureau of Labor Statistics, News, table 3, Union affiliation...

²⁰ Ernest B. Akyeampong, «Le mouvement syndical en transition», *L'emploi et le revenu en perspective*, août 2004, p. 10.

²¹ Henry S. Farber et Bruce Western, «Ronald Reagan and the Politics of Declining Union Organization», *British Journal of Industrial Relations*, 40, 3 (septembre 2002), p. 385-401; Henry S. Farber et Bruce Western, «Accounting for the Decline of Unions in the Private Sector, 1973-1998», *Journal of Labor Research*, vol. XXII, 3 (été 2001), p. 459-485.

²² *Gazette du travail*, 6, 3, p. 43.

²³ William B. Gould, *Agenda for Reform. The Future of Employment Relationships and the Law*, p. 205-234; Pradeep Kumar, *From Uniformity to Divergence...*, p. 75-118; Gary N. Chaison et Joseph B. Rose, «New directions and Divergent Paths: The North American Labor Movemnets in Troubled Times», *Industrial Relations Research Association Proceedings of the 1990 Spring Meeting*, mai 1990, Buffalo, New York, p. 591-1596; Barry T. Hirsh, *Private Sector Union Density and the Wage Premium: Past, Present, and Future*, octobre 2000, Departement of Economics, Trinity University, San Antonio, Texas, p. 4-12 (étude à paraître).

gislation du travail qui visait à l'origine à favoriser la syndicalisation (loi Wagner) est devenue de plus en plus marquée par le souci de protéger les droits individuels et d'alléger la réglementation. Cette orientation issue du discours néolibéral se traduit par un affaiblissement de la protection des travailleurs et un renforcement du pouvoir des employeurs²⁴. Avec comme résultat, une diminution des taux de syndicalisation qui se fait sentir au sein même de secteurs traditionnellement mieux syndiqués comme dans la construction et les industries manufacturières où la proportion de syndiqués aux États-Unis est trois fois moindres depuis vingt-cinq ans (respectivement de 62,3% à 16% et de 33,3% à 13,5%)²⁵.

Au Canada, les changements aux lois gouvernant les relations de travail dans le secteur privé, qu'elles soient votées par le Parlement fédéral ou les gouvernements provinciaux, ont facilité la syndicalisation et renforcé le pouvoir de négociation des syndicats dans les années 1970. Au cours des deux dernières décennies, il n'y a pas eu d'avancées importantes à ce chapitre, mais, contrairement aux États-Unis, il n'y a pas eu de recul significatif, et surtout les lois du travail sont appliquées avec célérité et les décisions rendues pour appuyer le droit à la négociation collective. De plus, en général, les employeurs s'accommodent des syndicats et ils ne cherchent pas à les éliminer

dans les entreprises où ils sont présents²⁶. Cependant, il n'en reste pas moins que dans plusieurs secteurs traditionnels de syndicalisation, les niveaux retraitent au cours des vingt-cinq dernières années. Ainsi, par exemple, ils se replient de 47,7% à 30% dans les industries manufacturières et de 58,2% à 32,7% dans les métiers de la construction (de 1977 à 2003)²⁷. Le recul dans ces secteurs est cependant beaucoup moins accentué qu'aux États-Unis: la proportion de syndiqués canadiens y est encore deux fois plus élevée en 2003.

Les syndicats canadiens devraient donc pouvoir mieux pouvoir se tirer d'affaires qu'aux États-Unis à l'orée de ce qui devrait être une quatrième phase de syndicalisation. L'environnement social, politique et juridique dans lequel ils baignent leur est plus favorable et surtout ils peuvent compter sur des effectifs globaux, toute proportion gardée, deux fois supérieurs. Ils ont donc des ressources plus substantielles à consacrer à l'organisation de nouveaux syndiqués. Ces avantages sont le fruit d'une évolution distincte du syndicalisme au Canada depuis les années 1960. Pour les années antérieures, comme on l'a vu, les deux mouvements partageaient sensiblement les mêmes orientations. Ce qui nous amène maintenant à nous interroger plus avant sur les raisons pour lesquelles les voies ont pu diverger au cours des dernières décennies. Les identifier est susceptible de nous éclairer sur les solutions aux défis que représentent la quatrième phase de syndicalisation.

Aux sources de l'écart de syndicalisation

Dans les deux pays comme dans l'ensemble des pays industrialisés, l'environnement socio-économique dans lequel baigne le syndica-

²⁴ Pradeep Kumar, *From Uniformity to Divergence...*, p. 118.

²⁵ Pradeep Kumar, *From Uniformity to Divergence...*, p. 34; U.S. Bureau of Labor Statistics, News, table 3, Union affiliation...

²⁶ Pradeep Kumar, *From Uniformity to Divergence...*, p. 89; Joseph B. Rose et Gary N. Chaison, «Linking Union Density and Union Effectiveness», *Industrial Relations*, 35, 1 (1996), p. 78-105; Noah Meltz and Anil Verma, *Developments in Industrial Relations and Human Resource Practices in Canada: An Update from the 1980s*, Working Paper Series, 1993-8, Industrial Relations Centre, Queen's University, 55p.

²⁷ Ernest B. Akyeampong, «Le mouvement syndical...», p. 10; BFS, *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers (CALURA)*, cat. 71-202, 1977, p. 72.

lisme a changé considérablement depuis le début des années 1980. Ces changements ont miné le rapport de force que les syndicats entretiennent envers le patronat et érodé leur influence politique. Les facteurs économiques ont joué un rôle déterminant: une croissance économique beaucoup plus faible qu'antérieurement, deux récessions importantes (1981-82) (1990-92), un taux de chômage qui demeure élevé et une concurrence accrue à cause de l'élimination des barrières tarifaires et de la mondialisation des échanges. Pour le Canada surtout, le commerce extérieur représente une part de plus en plus importante de l'activité économique.

D'autres facteurs plus idéologiques s'ajoutent: la montée du courant néolibéral en réponse au ralentissement économique, l'affaiblissement du projet de société social-démocrate, modèle mis habituellement de l'avant par le mouvement syndical, et l'échec du socialisme en Europe de l'Est qui a mis à mal les solutions misant sur un rôle accru de l'État. De plus, le néolibéralisme met l'emphase sur l'individualisme au détriment de l'action collective et de la solidarité sociale, moteurs de l'action syndicale. Dans ce climat, l'opinion publique et les gouvernements ont eu tendance à se désengager et à chercher des solutions du côté du libre fonctionnement des lois du marché.

Ces facteurs sont à l'oeuvre au Canada comme aux États-Unis et ils se traduisent par un affaiblissement du syndicalisme, moins en mesure de protéger les travailleurs et moins influents au plan sociétal. Comme nous l'avons vu, le recrutement syndical en est affecté: le taux de syndicalisation marque une baisse aux États-Unis depuis 1965 et au Canada depuis 1995. Mais, comme on l'a vu, la situation est plus dramatique au Sud de la frontière où même les effectifs syndicaux totaux régressent depuis 1980 alors qu'ils sont toujours en hausse au Canada. Avec un taux de syndicalisation de moins de 13%, c'est à se demander si le mouvement syndical aux États-Unis a encore la force

pour effectuer un redressement, surtout que rien ne laisse présager que les pouvoirs publics pourraient venir à sa rescousse. Malgré des revers, le syndicalisme canadien demeure en meilleure santé pour des raisons que nous avons déjà commencé à évoquer, mais sur lesquelles il vaut la peine d'élaborer.

De nombreux chercheurs se sont penchés sur l'écart de syndicalisation entre les deux pays pour en expliquer l'origine²⁸. On pourrait argumenter que les deux économies n'évoluent pas au même rythme, le Canada accusant un retard au cours des dernières décennies à voir son économie se «tertiariser», source de divergence dans la composition de sa main-d'oeuvre²⁹. Mais les données économiques montrent qu'il n'en est rien puisque la distribution des emplois entre les grands secteurs de l'économie est similaire depuis le début du siècle. Encore en 2003, l'industrie manufactu-

²⁸ Outre les titres indiqués précédemment et dans les notes suivantes, signalons Henry S. Farber et Alan B. Krueger, «Union Membership in the United States: The Decline Continues» dans Bruce E. Kaufman et Morris M. Kleiner, *Employee Representation: Alternatives and Future Directions*, Industrial Relations Research Association, University of Wisconsin, 1993, p. 105-134; Thomas A. Kochan et Anil Verma, «A Comparative View of United States and Canadian Industrial Relations: A Strategic Choice Perspective», dans Alan Gladstone et al., *Labour Relations in a Changing Environment*, New York/Berlin, Walter de Gruyter, 1992, p. 187-201.

²⁹ La thèse du retard de développement se retrouve dans les travaux de Leo Troy, «U.S. and Canadian Industrial Relations: Convergent or Divergent», *Industrial Relations*, 39, 4 (octobre 2000), p. 695-713; «Convergence in International Unionism, etc. The Case of Canada and the USA», *British Journal of Industrial Relations*, 30, 1 (mars 1992), p. 1-43;

³⁰ U.S. Department of Labor, Bureau of Labor Statistics, *Employed Persons by industry*, 2003; Statistique Canada, *Emploi selon la branche d'activités et le sexe*, 2003. La proportion des emplois dans le secteur manufacturier est comparable de 1951 à 1992 (Noah M. Meltz, *Manufacturing Sector Unionism: Canada-US Comparisons*, Working Paper Series, 1993-11, Industrial Relations Centre, Queen's University, p. 11).

rière compte 14,6% des emplois au Canada contre 12,3% aux États-Unis, les services 74,7% contre 78,3% et les administrations publiques 5,2% contre 4,5%³⁰. De plus, les études de Noah Meltz, Chris Riddell et Craig Riddell montrent que les changements structurels dans l'industrie manufacturière au cours des années 1980 et dans l'ensemble de l'économie de 1984 à 1998 n'ont pas vraiment joué de rôle significatif dans le recul de la syndicalisation au Canada comme aux États-Unis³¹. On pourrait invoquer la compétition plus forte entre les entreprises aux États-Unis, ce qui inciterait davantage les employeurs à combattre la syndicalisation. Une telle assertion est difficile à évaluer, mais si on se fie à des indices comme la productivité du travail et les coûts unitaires de main-d'oeuvre, les deux pays évoluent sensiblement au même rythme³². On ne saurait donc attribuer l'écart de syndicalisation entre les deux pays à des facteurs économiques.

Une autre explication voudrait que les travailleurs étatsuniens soient moins désireux de rejoindre des syndicats que leurs homologues canadiens. Mais les sondages montrent au contraire qu'on est plus intéressé à faire partie d'un syndicat au Sud de la frontière qu'au Nord. En effet, 33% des travailleurs non syndiqués aux

États-Unis aimeraient bien se syndiquer en 1977, 32% en 1994, 29% en 1996 et de 30 à 50% selon sept sondages patronnés par l'AFL-CIO de 1984 à 2002³³. Au Canada, les deux sondages que nous connaissons révèlent que 31% des non syndiqués en 1990 et 21% en 1996 préféreraient appartenir à un syndicat. Le pourcentage élevé du premier sondage tient à ce que la question posée invite à considérer l'appartenance non seulement à un syndicat mais également à une association professionnelle³⁴. Les résultats seraient plus faibles si on avait offert uniquement aux répondants de faire partie d'un syndicat. D'autre part, l'attrait plus marqué du syndicalisme aux États-Unis s'explique sans doute en partie parce que le bassin d'ouvriers potentiellement syndiquables est plus important qu'au Canada compte tenu du taux de syndicalisation plus faible chez nos voisins. Mais on ne peut certainement pas déduire de ces données que les Canadiens sont plus désireux de joindre un syndicat que les travailleurs étatsuniens.

De même, on ne saurait attribuer l'écart de syndicalisation à l'humeur de l'opinion publique envers le mouvement syndical qui serait plus favorable au Canada. Au contraire, elle est plus négative au Canada qu'aux États-Unis dans

³¹ Noah M. Meltz, *Manufacturing Sector Unionism...*, 16 p.; Chris Riddell et W. Craig Riddell, *Changing Patterns of Unionization: The North American Experience, 1984-1998*, Discussion Paper no: 01-23, juin 2001, Department of Economics, The University of British Columbia, 32p.

³² De 1973 à 1998, la progression annuelle de la productivité du travail a été de 1,2% par année au Canada et de 1,3% aux États-Unis. La croissance plus faible des coûts unitaires de main-d'oeuvre a avantage le Canada de 1973 à 1981 (7,5% par année contre 8,2%), les États-Unis de 1981 à 1989 (4,6% contre 3,3%) et le Canada de 1989 à 1998 (-0,4% contre 2,4%) (Statistique Canada, «Productivité du travail, rémunération horaire et coût unitaire de main-d'oeuvre», *Le Quotidien*, 30 juin 1999, p. 6).

³³ Thomas A. Kochan, «How American Workers View Labor Unions», *Monthly Labor Review*, 102, avril 1979, p. 25; Jean-Guy Bergeron, «Les facteurs explicatifs de la propension à se syndiquer dans les services privés», *Relations industrielles*, vol. 49, 4, 1994, p. 777; Seymour Martin Lipset et Noah M. Meltz, «Canadian and American Attitudes Toward Work and Institutions», *Perspectives on Work*, vol. 1, 3, 1998, p. 16.

³⁴ *Assesment of General Public and Membership Attitudes Toward Labour Unions, the Canadian Federation of Labour and Related Issues*, Canadian Federation of Labour, juin 1990, p. 3; Seymour Martin Lipset et Noah M. Meltz, «Canadian and American...», p. 16.

les années 1970, moment où pourtant les syndicats canadiens font des gains législatifs importants. Selon plusieurs sondages de la maison Gallup, les Américains ont une image plus favorable du syndicalisme que les Canadiens (écart moyen de huit points de pourcentage)³⁵. Cette représentation plus positive persiste dans les années 1980 et 1990 où les Américains ont davantage tendance que les Canadiens à penser que les syndicats ne sont pas assez puissants (trois fois plus)³⁶. L'opinion plus marquée chez nos voisins que les syndicats souffrent de faiblesse devrait inciter davantage le législateur à favoriser la syndicalisation, mais c'est le contraire qui prévaut comme on l'a vu.

En fait, l'écart de dynamisme du syndicalisme entre les deux pays m'apparaît plus fondamentalement découler du spectre idéologique qui prévaut au Canada et aux États-Unis. Fruit d'une évolution qui remonte loin dans le temps, il est constitué de l'éventail global des orientations politiques qui anime les forces sociales dans l'un et l'autre pays. Et, il est assez évident que cet éventail se situe plus à gauche au Canada qu'aux États-Unis qui, depuis les dernières décennies, a été un des pays industrialisés les plus conservateurs. Ces forces issues des groupes ou des classes sociales sont en lutte pour que les gouvernements orientent la législation dans une direction plutôt qu'une autre.

Le ralentissement économique depuis vingt-cinq ans et la montée du néolibéralisme qui a suivi ont déplacé l'éventail idéologique dans les pays industrialisés vers la droite. Le courant néolibéral renoue avec le libéralisme classique en misant sur les thèmes : moins d'État et plus de liberté accordée au fonctionnement des lois du marché. Ce discours est traditionnellement celui du patronat qui souffre mal le poids de l'État et il est contraire à celui articulé par le mouvement syndical qui réclame son aide et sa protection. Pour les États-Unis, ce déplacement vers la droite comporte des conséquences majeures sur l'évolution de la société depuis l'élection du gouvernement Reagan en

1981. On se souviendra du slogan du président Reagan : «Le gouvernement n'est pas la solution à nos problèmes... le gouvernement est LE problème». S'impose alors dans le discours des politiciens et dans l'orientation de la législation le leitmotiv majeur de réduire les impôts et conséquemment de restreindre le rôle des gouvernements (sauf dans le domaine militaire). Ces thèmes sont encore très présents dans la vie politique étatsunienne comme on peut le constater à l'occasion de la campagne présidentielle de 2004. Avec une philosophie qui privilégie l'objectif d'accorder plus de liberté aux forces économiques, le syndicalisme dont le développement repose largement sur le soutien de l'État, est laissé pour compte et son action dévalorisée. De là, le laxisme dans l'application des lois du travail et le piétinement à les réviser pour les adapter aux nouvelles réalités du marché du travail.

Comme la pression syndicale se relâche aux États-Unis, les employeurs peuvent plus facilement rogner sur les salaires et les conditions de travail. Il est intéressant de noter que l'écart de rémunération entre les syn-

³⁵ Selon cinq sondages de 1971 à 1979, 49,6% des Canadiens répondent que les syndicats sont «une bonne chose plutôt qu'une mauvaise chose» et 57,6% des Américains approuvent plutôt que désapprouvent les syndicats selon trois sondages de 1973 à 1979 (J. Rouillard, «Le syndicalisme dans l'opinion publique au Canada», *Relations industrielles*, vol. 46, 2, 1991, p. 283-296; Seymour Martin Lipset et William Schneider, *The Confidence Gap. Business, Labor and Government in Public Mind*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1987, p. 203).

³⁶ Syndicats pas assez puissants: 7,6% au Canada en moyenne selon huit sondages de 1979 à 1996; 20% aux États-Unis selon six sondages de 1982 à 2001 (Jacques Rouillard, «Les déterminants de l'image du syndicalisme et de l'activité de grève dans la population québécoise», *Bulletin du RCHTQ*, vol. 29, 1 (printemps 2003), p. 13).

³⁷ Lawrence Michel, Jared Bernstein et Heather Boushey, *The State of Working America, 2002-2003*, Ithaca, Cornell University Press, 2003, p. 194.

diqués et les non syndiqués s'est rétréci depuis 1978. Alors que les syndiqués (cols bleus masculins) touchaient en moyenne un salaire supérieur de 26,6% en 1978, l'écart n'est plus que de 22,2% en 1997³⁷. Quoique de nombreux autres avantages découlent de la syndicalisation, il n'en reste pas moins qu'il devient moins profitable de payer une cotisation syndicale, ce qui évidemment accentue la difficulté de recrutement. En outre, de façon plus large, la faiblesse croissante du syndicalisme contribue à la dégradation de la condition ouvrière aux États-Unis. En 2001, le salaire réel horaire et hebdomadaire moyen n'a pas encore rejoint celui du début des années 1970 si on exclue de la compilation les cadres des entreprises (490\$ contre 514\$ en 1973)³⁸. Il est révélateur aussi que les travailleurs étatsuniens ont vu leur jour de travail moyen par année augmenter au cours des trente dernières années (32 heures). C'est le niveau le plus élevé de tous les pays industrialisés en 2000; ils viennent même de dépasser les travailleurs japonais (37 heures). C'est 315 heures par année de plus qu'en France et 76 heures de plus qu'au Canada³⁹.

Au cours des dernières années, le Canada a vu lui aussi un déplacement de ses orientations socio-politiques vers la droite alors que les politiques gouvernementales sont marquées par la privatisation, la déréglementation, le libre-échange et une réduction du rôle de l'État. Mais ce virage n'a pas l'ampleur de celui qui prévaut aux États-Unis et il est souvent adopté par mimétisme pour le modèle étatsunien. Les gouvernements au Canada répondent alors aux pressions exercées par le monde des affaires qui allèguent que ces orientations sont une nécessité pour concurrencer efficacement les entreprises étatsuniennes. Néanmoins, l'échiquier politique et idéologique de la société canadienne reste toujours plus à gauche que chez nos voisins du Sud.

La démarche sociétale canadienne s'est écartée de celle des États-Unis notamment depuis la Deuxième Guerre alors que l'influence

de la pensée keynésienne se faisait fortement sentir et que l'esprit du *New Deal* aux États-Unis s'atténuait. Cette divergence d'orientation me semble résider pour une bonne part dans l'expansion au Canada d'un parti social-démocrate, le *Cooperative Commonwealth Federation* (CCF), né en 1932 et qui est devenu une force politique significative pendant la Deuxième Guerre au niveau fédéral et dans plusieurs provinces canadiennes. Son programme réformiste s'inscrit dans le cadre des institutions démocratiques et il mise sur un élargissement du rôle de l'État grâce à des mesures de protection sociale et à la nationalisation sélective des moyens de production. Sa naissance est issue d'un courant vigoureux dans le mouvement syndical pour l'action électorale depuis le début du siècle et le parti reçoit l'appui en 1943 du Congrès canadien du travail, centrale canadienne regroupant au Canada les syndicats affiliés au *Congress of Industrial Organizations* (CIO).

Sa naissance ne m'apparaît pas découler d'un quelconque atavisme culturel des Canadiens pour les valeurs collectivistes par opposition au traditionnel individualisme des Américains⁴⁰. C'est plutôt un effet de démonstration du *Labour Party* britannique au même titre que les partis tory et whig ont inspiré la formation des partis conservateur et libéral canadiens au XIX^e siècle. Encore dans les années 1930, le Canada maintient des liens politiques étroits avec la métropole et la population canadienne, toujours attachée à l'Empire, subit l'influence du modèle politique britannique. L'inspiration est d'autant plus compréhensible que le *Labour Party* connaît du succès en Grande-Bretagne où il forme le gouvernement à certains moments.

³⁸ *Ibid.*, p. 123.

³⁹ *Ibid.*, p. 425.

⁴⁰ Seymour Martin Lipset, *Continental Divide. The Values and Institutions of the United States and Canada*, New York/London, Routledge, 1990, p. 164-171.

En 1961, le *CCF* devient le Nouveau parti démocratique (NPD), formation à laquelle le mouvement syndical est encore liée de plus près. En effet, la principale centrale syndicale canadienne, le Congrès du travail du Canada, participe à sa formation; les syndicats peuvent s'y affilier et ils sont représentés à la direction du parti. Dans les années 1960, 1970 et 1980, le NPD devient une force politique importante, réussissant à prendre le pouvoir à un moment ou l'autre en Ontario, Saskatchewan, Manitoba et Colombie canadienne. Au niveau fédéral, il devient la troisième formation politique en importance, parvenant à obtenir pendant ces années de 13 à 20% du suffrage et faisant élire plusieurs députés.

Son message imprègne la population canadienne de sorte qu'il exerce une certaine influence sur les politiques gouvernementales même lorsqu'il ne détient pas le pouvoir. À contrario, l'absence de parti social-démocrate aux États-Unis déporte davantage le clivage politique vers la droite. Il est vrai que le parti démocrate entretient traditionnellement plus de sympathie que les républicains pour le syndicalisme, mais on ne saurait l'identifier au NPD canadien, plus progressiste, qui génère un environnement socio-politique réceptif à l'action de l'État, à l'établissement de politiques sociales et au développement du syndicalisme. Les valeurs portées par l'opinion publique au Canada ont ainsi tendance de se situer plus à gauche qu'aux États-Unis sur l'échiquier politique. Cette orientation persiste même si le NPD voit son appui reculer aux élections fédérales pendant les années 1990. Au Québec, le Parti québécois né en 1968 avec de la sympathie pour les revendications syndicales et par la suite le Bloc québécois qui oeuvre au fédéral jouent un rôle équivalent au NPD en sensibilisant la population aux enjeux sociaux.

L'intérêt plus marqué du syndicalisme canadien pour porter son action au niveau politique serait à la source de décisions gouverne-

mentales plus favorables à son développement ou encore moins répressives à son égard⁴¹. Cette influence commence à se faire sentir dès l'après guerre, les syndiqués canadiens n'ayant pas à souffrir de lois antisyndicales équivalentes aux lois Taft-Hartley de 1947 et Landrum-Griffin de 1959. Au contraire, les syndicats canadiens peuvent bénéficier d'une avancée importante dans les années 1950 avec la cotisation syndicale à la source (formule Rand) qui se répand dans les conventions collectives. Dans les années 1960 et 1970, on a vu que les syndicats canadiens bénéficient d'un meilleur support gouvernemental pour la troisième phase de syndicalisation qui touche les travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic. Enfin, plus récemment, si les politiques gouvernementales canadiennes ne se caractérisent pas par des modifications majeures qui donnerait un coup de pouce à la syndicalisation, leur application reste néanmoins fidèle à l'esprit qui a présidé à leur adoption. Les gouvernements et l'opinion publique canadienne continuent donc de souscrire à la nécessité de favoriser la syndicalisation pour protéger les salariés. Ce caractère de la population découle du moule idéologique qui prévaut au Canada et que les syndicats ont contribué à façonner en s'impliquant directement en politique. C'est là un dividende dont le mouvement syndical étatsunien aimerait bien bénéficier car son avenir apparaît passablement sombre.

Comme notre analyse le laisse voir, chaque étape de syndicalisation en Amérique du Nord a vu l'État jouer un rôle déterminant. À la fin du XIX^e siècle, les gouvernements consacrent la légalité du syndicalisme, favorisent la syndicalisation dans les années 1930 et 1940 et reconnaissent le droit à la négociation collective des travailleurs des secteurs public et parapublic dans les années 1960 et 1970. Pour les deux premières phases, le Canada et les États-Unis évoluent au même diapason tandis que pour le troisième épisode le syndicalisme canadien tire mieux son épingle

du jeu. L'avenir du syndicalisme repose maintenant largement sur l'organisation des nouveaux secteurs d'emploi qui se développent dans les services offerts par l'entreprise privée. À l'instar des périodes antérieures, l'appui de l'État demeure un prérequis indispensable à l'extension significative du syndicalisme parmi ces travailleurs et travailleuses. Les efforts d'organisation des syndicats ne peuvent compenser pour la faiblesse des lois du travail à s'adapter au nouvel environnement du marché du travail. Cette voie me semble le seul moyen pour enrayer le recul graduel du syndicalisme qui touche maintenant les deux pays.

Le régime d'accréditation syndicale prévalent en Amérique du Nord demeure très décentralisé obligeant les syndicats à négocier une convention collective avec chaque employeur. L'accréditation n'est accordée que pour une seule entreprise ou un seul établissement, jamais pour un ensemble d'employeurs. Négocier établissement par établissement devient extrêmement difficile quand l'entreprise compte moins de 40-50 salariés comme c'est devenu largement le cas dans les nouveaux secteurs d'emploi. Comme on l'avancé au Québec au début des années 1980, une des solutions pourraient provenir de modifications aux lois du

travail pour permettre la négociation regroupée ou sectorielle. On pourrait ainsi imposer la négociation à un ensemble d'employeurs lorsque la majorité des salariés le souhaitent. C'est une des avenues susceptible de relancer le syndicalisme qui a bien besoin d'un nouveau *Wagner Act* pour retrouver son souffle.

Le recul syndical compte pour beaucoup dans la détérioration des salaires et des conditions de travail des travailleurs et travailleuses depuis le début des années 1980. Il est assez paradoxal que ce repli se produise au moment où la proportion de salariés dans la population active n'a jamais été aussi importante (près de 80%). Ils sont plus nombreux, mais moins conscients de leurs intérêts et moins influents aussi comme classe sociale sur l'orientation de la société. L'individualisme prévaut alors que seule l'action collective peut faire contrepoids au pouvoir du capital et renverser la tendance des gouvernements à privilégier les lois du marché plutôt qu'à humaniser le travail. ■

⁴¹ D'autres auteurs ont également souligné l'importance du CCF-NPD pour expliquer l'écart de syndicalisation entre le Canada et les États-Unis: Joseph B. Rose et Gary N. Chaison, «Unionism in Canada...», p. 49-55; Peter G. Bruce, «Political Parties and Labor Legislation in Canada and the U. S.», *Industrial Relations*, vol. 28, 2 (printemps 1989), p. 115-141; Ian Robinson, *Organizing Labour: The Moral Economy of Canadian-American Union Density Divergence, 1963-1986*, Working Paper Series, 1992-2, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1992.

«Contre marchands et politiciens» : la lutte d'arrière-garde de la Société de bienfaisance des journaliers de navires à Québec, 1882-1902

Peter Bischoff
Département d'histoire
Université d'Ottawa

Au 19^e siècle les anses en bordure du fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Québec, deviennent célèbres pour leur rôle dans le grand commerce du bois équarri avec la Grande-Bretagne. Mais il faut attendre la décennie 1850 pour voir les arrimeurs s'agiter et enclencher un processus qui mènera à la constitution de la Société de bienfaisance des journaliers de navires de Québec (SBJNQ). L'histoire de la SBJNQ est fascinante sous divers aspects. Incorporée d'abord comme Société de bienfaisance, en 1862, elle insère dans ses statuts, cinq ans plus tard, des règles syndicales, se constituant ainsi en syndicat. Fondée sur la coopération entre débardeurs irlandais et canadiens-français, elle devient une organisation puissante, qui survit à plusieurs grèves difficiles et même à une rivalité entre ses membres débouchant sur les graves émeutes de 1879 et 1880. L'unité ouvrière, reconstruite en 1881, semble annoncer le retour à des temps plus heureux. Néanmoins, le commerce du bois et la construction navale poursuivent leur déclin. Poussés aux abois, des grands mar-

chands dirigent alors leurs attaques contre la Société dans une autre direction, puisque les conflits de travail et une poursuite judiciaire n'ont pas permis de déstabiliser l'organisation des débardeurs. Le but de l'article est de traiter de cet assaut qui constitue en fait l'offensive politique la plus formidable dont une organisation syndicale a été sujette au Canada au XIX^e siècle. Nous verrons aussi comment la Société réussira à tenir tête pendant plus d'une décennie aux marchands, politiciens et bureaucrates coalisés.

C'est en 1887 que cette offensive prend de l'ampleur. Mais des événements survenus en 1882 et en 1885 sont déjà annonciateurs de grandes difficultés pour la Société. Il y a d'abord un procès en dommages que lui intente un débardeur du nom d'Augustin Paradis, de Saint-Romuald, pour les 36 dollars qu'elle lui a fait perdre en forçant un capitaine de navire à le congédier. Malgré les efforts de son jeune et flamboyant procureur, Charles Fitzpatrick, la Société perd le procès et ses règlements qui fixent les normes de travail et

les salaires sont déclarés “ultra vires, illégaux et nuls”. Une brèche est donc finalement ouverte quant à l’autorité de ses règles syndicales.

L’association se trouve donc sur la défensive lorsque le 28 octobre 1885, le secrétaire de la Chambre de Commerce de Québec invite son président à dépêcher des représentants pour discuter des règles syndicales nuisibles au commerce du port. Les marchands souhaitent parvenir à concurrencer Montréal dans le commerce de madriers et accroître le trafic de navires dans le port. À cette réunion, tenue le 5 novembre, leurs représentants réussissent à convaincre les dirigeants des sections de soumettre une série de propositions aux membres, à leur prochaine assemblée générale prévue pour le 1er mai 1886, soit au début de la nouvelle saison de navigation. Les marchands demandent un rallongement de la journée de travail de huit à dix heures, la possibilité pour les arrimeurs de travailler les jours de fêtes aux tarifs ordinaires, la réduction du taux horaire régulier de 45 à 30 sous et l’utilisation de la vapeur pour hisser le bois jusqu’aux écoutes de chargement, etc. En contrepartie, ils utiliseront leur influence pour amener les marchands britanniques à cesser la pratique consistant à verser une somme forfaitaire pour le chargement des navires. La SBJNQ adopte alors une attitude qui se répétera par la suite : ses membres repoussent les revendications de la Chambre de commerce, tandis que l’exécutif de la Société ne se donne même pas la peine d’en informer la Chambre de Commerce.

Les arrimeurs semblent s’inquiéter sérieusement du train où vont les affaires. Au point où ils rompent avec leur isolationnisme traditionnel pour tisser des liens avec le mouvement ouvrier local et national. Au cours de l’été 1886, un groupe investit l’assemblée mixte no. 4003 des Chevaliers du Travail à Québec. Sous leur influence, cette assemblée adhère au Conseil des métiers et du Travail du Canada en septembre 1886. La section

devient ainsi alors le premier syndicat québécois à adhérer à la Fédération canadienne du travail.

Ces liens avec le mouvement ouvrier vont s’avérer très précieux pour faire face à une nouvelle attaque des marchands. En effet, devant l’état pitoyable du commerce du bois et le refus de concessions de la part des arrimeurs, les marchands et leurs alliés organisent une offensive d’envergure contre la SBJNQ. L’opération est lancée au début de juin 1887 lorsque les marchands octroient à Narcisse Rosa, cet ex-constructeur de navires devenu maître-arrimeur, le contrat du déchargement du Glengarry, un vaisseau rempli de mille cinq cent tonneaux de mélasse. Rosa demande et obtient la protection de la police, le 8 juin, pour entreprendre de vider le navire avec des ouvriers non-syndiqués. La SBJNQ réagit immédiatement en mobilisant plus d’un millier de membres sur le quai Fraser, dans la Basse-ville, pour prévenir le travail à bord du vaisseau.

Bien que le calme règne, car les arrimeurs de Rosa n’osent se présenter à l’ouvrage, le conflit s’étale soudainement sur la scène politique canadienne. Le 10 juin, le député de Bellechasse à la Chambre des Communes, Guillaume Amyot, dépose le bill no. 142 relatif à la “protection du travail à bord des navires”. Le projet de loi redéfinit l’article 11 de l’«Acte concernant les menaces, l’intimidation et autres infractions» afin de combattre impitoyablement les mesures d’intimidations déployées par l’association des arrimeurs. Trois volets sont proposés : élargir la définition du délit et des catégories d’ouvriers protégés, interdire l’attroupement de trois ouvriers ou plus à proximité des vaisseaux dans le but d’intimider les ouvriers au travail, et punir par des peines (3 mois à 2 ans) beaucoup plus sévères les personnes coupables de ces délits

C’est alors que les récentes alliances conclues par les arrimeurs de Québec se révèlent fructueuses. Une délégation de la SBJNQ,

accompagnée de Chevaliers du Travail de Québec, se rend à Ottawa où, en concertation avec des représentants des Chevaliers du Travail de Montréal et de Toronto, elle presse le gouvernement de retirer, sinon d'adoucir le projet de loi. Leur démarche est solidement appuyée par le CMTC, des assemblées de districts et des sections des Chevaliers du Travail de l'Ontario, et le Conseil des métiers et du travail d'Oshawa, qui font parvenir des télégrammes aux députés fédéraux à cet effet. N'empêche que certains Chevaliers du Travail, tel Jules Helbronner, journaliste à *La Presse*, croient que la SBJNQ devrait assouplir certains règlements. Enfin, grâce à la médiation du procureur de la SBJNQ, Charles Fitzpatrick, la Chambre des Communes adopte finalement, le 23 juin, une version édulcorée du bill où les questions de l'atroupement et de l'accroissement des peines sont abandonnées.

Il reste que la Chambre a atteint certains objectifs : d'abord limiter, par la voie législative, les moyens d'intimidation des militants de la Société (les catégories d'ouvriers protégés sont élargies). Elle suscite aussi la sympathie de l'élite politique à sa cause. Ainsi, confiante de ce succès, exaspérée également par la morosité du commerce, elle revient à la charge, dès le 12 août, en demandant au président de la SBJNQ, et aux officiers des succursales, de pouvoir les rencontrer pour "discuter de l'opportunité d'abroger des règles" qui sont préjudiciables aux intérêts des arrimeurs et du commerce du port de Québec. Mais sans succès.

Au mois de mars de l'année suivante (1888), lorsque la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail amorce ses audiences à Québec, la SBJNQ et la Chambre sont encore à couteaux tirés. Une formidable bataille pour la faveur de l'opinion publique commence. La première journée, les témoins de l'association des arrimeurs, six en tout, avec le vétéran Richard Burke en tête du peloton, monopolisent la période d'audience. Ils justifient les programmes de

bienfaisance de leur organisation et les normes syndicales de travail, par les abus passés dont ils ont été victimes et les dangers de leur travail. Les marchands contre-attaquent en déléguant un témoin le 3 mars, puis huit le 7 mars, et quatre autres le 12 mars. Ces derniers dénoncent la rigidité des règles du syndicat et ses demandes excessives qui, prétendent-ils, font obstacle à l'accroissement du commerce de madriers, de charbon et de grains en plus d'éloigner les navires du port. Ils préconisent donc des réductions importantes des salaires, la journée de travail de 10 heures durant l'été (au lieu de huit), et l'usage de la vapeur pour hisser les madriers. Ils répètent ainsi les revendications qu'ils formulaient en 1885, Mais cette fois-ci les représentants de l'Association des arrimeurs est stratégiquement mieux organisée : ses six témoins, au nombre desquels figure leur avocat Fitzpatrick, monopolisent les débats de la dernière journée d'audience à Québec, le 13 mars. Les règles syndicales sont défendues, une à une, et l'exode du commerce est mis sur le compte des causes naturelles, des avantages géographiques de Montréal et du manque d'investissements dans les infrastructures portuaires. La joute verbale se termine donc par un match nul.

Mais pour les membres de la SBJNQ, les difficultés ne sont pas pour autant écartées, bien au contraire. Le travail continue de se raréfier, ce qui commence à sérieusement ébranler les forces vives de l'organisation. Au moment où la Commission d'enquête visite la ville, beaucoup d'arrimeurs ont déjà définitivement quitté la région, réduisant l'association à quelque deux mille membres, répartis en cinq sections.

Profitant de cette faiblesse de l'adversaire, les partisans de la Chambre de Commerce de Québec lancent un nouvel assaut politique contre la SBJNQ. Le 15 juin 1888, le député du comté de Shefford, Tancred Boucher De Grosbois, dépose à l'Assemblée législative du Québec un projet de loi qui n'y va pas par quatre chemins: il propose d'abro-

ger l'acte constituant légalement la Société. De Grosbois presse le gouvernement de Mercier, sympathique à sa cause, d'agir rapidement. Le 19 juin, la SBJNQ, appuyée par l'organisation des Chevaliers du travail, riposte par une pétition opposée au bill. L'appui des trois députés de la ville à la Législature est aussi sollicité. Les marchands interviennent publiquement dans le débat en publiant une brochure visant à dénoncer la réglementation syndicale. Ils déposent également leur propre pétition le 26 juin. Cette fois, les hommes d'affaires semblent gagner la bataille de l'opinion publique. Même le premier ministre, Honoré Mercier, bien que prudent, se dit convaincu de l'influence néfaste de l'Association sur les activités portuaires. Pire encore, le 3 juillet des membres de la SBJNQ partagent cet avis dans une pétition soumise en faveur du projet de loi. Ces circonstances défavorables poussent les représentants de l'Association des arrimeurs, conseillés encore une fois par l'avocat Fitzpatrick, à proposer un compromis devant le comité spécial chargé d'écouter les partis impliqués : l'utilisation des treuils à vapeur sera autorisée, les équipes de travail seront réduites de 33 à 23 hommes, etc. Le 4 juillet, lorsque les représentants des marchands acceptent les concessions proposées, le projet de loi est retiré.

Le compromis réalisé devrait permettre aux marchands de capturer une part importante du commerce de madriers, maintenant aux mains des Montréalais, et d'accroître les échanges avec l'Amérique du Sud. Mais ils seront encore une fois déçus! Les saisons de navigation de 1888, 1889 et 1890 s'écoulent sans que les concessions accordées ne se matérialisent. C'est que les dirigeants de la SBJNQ ne parviennent pas à faire entériner l'accord par les sections : on constate encore une fois, que le fonctionnement décentralisé de l'Association introduit une grande rigidité face au changement. Le 9 septembre 1890, le secrétaire de la Chambre de Commerce demande encore une fois au président de la Société une rencontre au sommet entre les représentants des deux organisations "pour faire

disparaître, si c'est possible, les difficultés existantes, afin que l'exportation de madriers et du bétail se fasse à aussi bon marché de Québec que de Montréal." Aucune réaction. Outrés par le silence de l'Association des débardeurs, les marchands relancent alors les hostilités en utilisant des moyens similaires à ceux qui se sont avérées si efficaces dans la campagne précédente.

Dès la fin de novembre (1890), l'Assemblée législative de la province est saisie d'une pétition de cinquante-cinq citoyens de Québec demandant l'annulation de la loi constituant légalement la SBJNQ. Le 2 décembre, la Chambre de Commerce de Québec vote une résolution d'appui à cette "démarche". Dans les jours suivants, quatre autres pétitions sont déposées devant l'Assemblée. Il s'agit d'une véritable campagne: le texte de ces suppliques est identique, seuls les noms des signataires changent. En tout, deux cent quarante personnes, toutes du milieu des affaires ou de la petite bourgeoisie, dénoncent l'influence néfaste de l'Association des arrimeurs sur le commerce de la ville, ajoutant que les concessions obtenues en 1888 n'ont jamais été validées par la SBJNQ. Le député de Québec-Centre, Rémi-Ferdinand Rinfret, se fait alors le porte-parole des protestataires. Le 13 décembre 1890, il présente, à son tour, un projet de loi abrogeant l'acte d'incorporation de la SBJNQ.

L'affrontement politique devient alors extrêmement féroce. Le 18 et le 19 décembre, l'Assemblée législative reçoit six pétitions en faveur du maintien de la charte: quatre émanant de citoyens et deux de la SBJNQ. C'est le manque d'entreprise des gens d'affaires de Québec qui explique, selon les signataires, le déclin du commerce et non pas les règlements de l'Association. Charles Fitzpatrick, maintenant député du comté de Québec, plaide habilement de manière à obstruer systématiquement l'examen du projet de loi : il espère que ce dernier meurt au feuilleton. Mais ses ressources sont rapidement épuisées et le projet de loi est envoyé à un comité spécial. Finalement, les parties intéressées s'entendent sur

des amendements : les marchands doivent tenir compte des réserves du premier ministre Mercier, tandis que les arrimeurs, de leur côté, cherchent “à sauver les meubles”. Ainsi, la version modifiée du projet de loi permet à la SBJNQ de conserver sa charte, mais tous ses règlements présents et futurs devront être soumis à l’approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. Le 30 décembre, jour de la clôture de la session, le projet de loi reçoit, de justesse, la sanction royale.

Voilà enfin la victoire décisive tant recherchée par la Chambre de Commerce. Solidement appuyée par une élite d’affaires inquiète du déclin commercial de la ville, elle vient de défaire son opposant, déjà affaibli par l’érosion de son membership et le peu de soutien reçu de la part du mouvement ouvrier. Mais les événements prennent encore une fois une tournure imprévisible et elle doit déchanter. C’est que la SBJNQ refuse de soumettre ses règlements au cabinet des ministres pour approbation. Charles Langelier, secrétaire provincial, a beau solliciter la coopération de la société à cet effet, dès le 20 janvier 1891, en lui rappelant qu’elle demeure “sans pouvoirs légaux” jusqu’à ce qu’elle se conforme à la procédure. L’organisation syndicale reste tout simplement muette. Impuissante, la Chambre de commerce doit assouplir son approche. À deux reprises, à l’été 1893, elle invite, mais sans résultat, les représentants de l’Association des débardeurs à venir discuter des “meilleurs moyens à prendre pour assurer la sécurité du port de Québec et développer son commerce.” En août 1895, elle parvient enfin à initier une discussion avec un comité conjoint des représentants des différentes succursales qui débouche sur un accord: l’usage de la vapeur sera autorisée, à titre expérimental, pour la manutention de tous les types de cargo. Malheureusement, c’est seulement le 6 novembre que la Chambre de commerce est informée que le projet d’entente a été repoussé par les sections, lors de leurs réunions respectives. Et lorsque le Conseil de la Chambre de commerce se tourne encore une fois vers le secrétaire provincial, deux jours plus tard, pour s’informer si “depuis le 1er juillet 1891, la Société bienveillante des débardeurs de Qué-

bec, a soumis ses règlements au Lieutenant-Gouverneur en Conseil”, la réponse est encore une fois négative.

Finalement, c’est à l’approche du nouveau millénaire que la SBJNQ observera l’esprit de la loi de 1890. En 1899, l’Assemblée législative du Québec juge à propos de mettre à jour la loi concernant les sociétés de bienfaisance. En conséquence la “loi amendant la loi concernant les sociétés de secours mutuels et les sociétés charitables”, est sanctionnée en mars 1899. La SBJNQ veut alors éviter à ses officiers des amendes ou des termes d’emprisonnement, qui pourraient leur être imposés en vertu de la nouvelle loi, pour opérer une association non-enregistrée. Par le fait même, elle peut également retrouver un statut légal sans perdre la face. Elle dépose donc auprès du protonotaire de la Cour supérieure du district de Québec, le 3 juin 1899, une nouvelle édition de ses règlements, purgée de tout article à connotation syndicale. Contrairement au souhait de tous ses détracteurs, la SBJNQ conserve encore du mordant: la Great Northern Railway Company l’apprendra en 1901, et de nouveau en 1902, lorsqu’elle cherchera, mais sans succès, à réduire les salaires des débardeurs.

L’itinéraire de la SBJNQ démontre de façon éclatante comment des journaliers peuvent établir une organisation syndicale solide, capable d’améliorer substantiellement leurs conditions d’existence. Lorsque le déclin des activités portuaires éclaircit ses rangs et que le système judiciaire réprovoque ses règlements syndicaux, la Société, qui se cherche des alliés, s’ouvre enfin au mouvement ouvrier alors en pleine effervescence.

Cherchant désespérément à conserver son influence sur le travail portuaire, elle se lie entre autres aux Chevaliers du Travail, pourtant condamnés publiquement par l’archevêque Taschereau et les évêques de la province. Aux grandes attaques de l’élite économique et de l’appareil d’État, elle répond par des campagnes politiques qui jouent en sa faveur. L’image que nous renvoie la Société au cours de ces deux décennies c’est celle d’un puissant syndicat, très corporatiste, secret et rigide, qui est graduellement affaibli et miné par le déclin du commerce du bois. ■

De mémoire vive. La CSQ depuis la Révolution tranquille,
Montréal, Lanctôt éditeur/CSQ, 2003. 443p.
Marie Gagnon (dir.).

Jacques Rouillard
Département d'histoire
Université de Montréal



L'objectif de la responsable du volume était de transmettre l'expérience de syndicalistes ayant oeuvré à la CEQ/CSQ afin de constituer une mémoire et un héritage pour la nouvelle génération de syndiqués et de leaders qui s'approprient à prendre la relève. Cette tâche lui apparaissait d'autant plus importante que la centrale voit son membership être renouvelé massivement. Elle a donc fait appel à des dirigeants, des cadres et des responsables de dossiers, en tout une quarantaine de personnes, ayant quitté la centrale ou exerçant encore leurs fonctions. Comme il va de soi, les cinq derniers présidents sont mis à contribution (Yvon Charbonneau ne révèle pas son curieux cheminement au-delà de 1988) et certaines personnes extérieures à la centrale comme Lise Bissonnette et Jean-Marc Pottle livrent leur point de vue. Les témoignages sont regroupés autour de quatre thèmes : travail et sécurité sociale, dimension professionnelle, dimension sociopolitique, la centrale vue de l'intérieur. Le projet n'avait donc pas pour but de faire oeuvre historique, mais de constituer un ensemble de témoignages à partir de la question: «que voulez-vous qu'on retienne et que souhaiteriez-vous qu'on reprenne de la période ou du dossier que vous avez à traiter ?»

Au-delà des généralités, des professions de foi, des coups d'encensoir sur «l'organisation», il y a des textes qui comportent des bilans historiques, notamment sur les négociations des secteurs public et parapublic; d'autres sont révélateurs d'épisodes de tension pour la centrale; et certains deviennent l'occasion de réflexions intéressantes sur la nature du syndicalisme enseignant. Deux grandes périodes se dégagent des bilans des auteurs: la radicalisation de la centrale dans le sillage de la Révolution tranquille qui a donné lieu à l'analyse de l'école comme «au service de la classe dominante» et les années 1980 et 1990 où la CEQ, tout comme le reste du mouvement syndical, se retrouve sur la défensive, frappée par le virage néolibéral qui mise sur le désengagement de l'État et dévalorise l'action collective. Ce virage comporte aussi, comme l'ont noté plusieurs auteurs, une valorisation du discours marchand devenu à la mode dans plusieurs milieux et influençant les politiques gouvernementales. La préférence pour la compétition et la performance au détriment de l'égalité sociale a trouvé son chemin dans plusieurs politiques touchant le système public d'éducation au cours des vingt dernières années. Il en a découlé une tendance

marquée à une plus grande sélectivité du système d'éducation, notamment avec l'expansion des écoles privées financées par l'État qui sélectionnent les meilleurs étudiants. La CEQ/CSQ s'est employée à combattre vigoureusement cette orientation qui mine l'égalité des chances en éducation.

Le temps ayant fait son oeuvre, les auteurs des textes se révèlent parfois critiques des tendances antérieures de la centrale. Il en est ainsi de l'orientation à «saver marxisante» (dixit Yvon Charbonneau, p. 35) qui se retrouve dans les analyses du rôle de l'école du début des années 1970. La centrale subissait alors l'influence de groupes gauchistes dont le discours n'était souvent qu'au service de la «lutte à finir» (p. 63) et de la «politique du pire» (p. 374). Leur présence a rendu très éprouvante la présidence de Robert Gaulin de 1978 à 1982, qui a gouverné selon ses dires dans «un climat de tension continuelle» (58), tentant de maintenir les prises de position de la centrale au diapason de la réalité de la société québécoise et des préoccupations des membres (63). Les textes (ils sont peu nombreux à s'y attarder) nous apprennent aussi que la question de l'indépendance du Québec est un sujet très délicat pour la centrale qu'il a fallu traiter avec des pincettes même si la majorité de ses mem-

bres sont acquis très tôt au Parti québécois. Des remous dans ses rangs se font même sentir à l'occasion de l'appui au camp du OUI lors du référendum de 1995 (p. 76). C'est que la question de l'indépendance subit l'effet d'un syndrome largement répandu parmi ses membres qui veut que la centrale s'abstienne de toute politique partisane. Et, dans l'esprit de plusieurs, l'objectif de la souveraineté du Québec est assimilé au Parti québécois. Comme le fait remarquer Marie Gagnon, les membres font «une différence radicale entre *le* politique et *la* politique», convenant qu'on doit s'occuper du premier, mais refusant la partisanerie au point «d'en redouter même l'apparence» (p. 293).

Le volume est certainement d'un intérêt qui dépasse le membership de la centrale. L'éclairage qu'il jette sur plusieurs facettes de son évolution le rend particulièrement précieux pour les chercheurs intéressés à l'histoire du syndicalisme depuis la Révolution tranquille. C'est le seul recueil de témoignages de personnes ayant oeuvré à l'intérieur d'une centrale syndicale québécoise qui jette un regard sur le passé qu'ils ont contribué à façonner. ■



Le RCHTQ possède son site. Vous le retrouverez à l'adresse suivante :

<http://www.hist.umontreal.ca/u/ftthq/home1.html>

Comment l'ingéniosité peut suppléer au gros outillage ?

(*Maître-imprimeur*, juin 1945, p.4-5)

Nous présentons ici le premier d'une série de trois articles biographiques parus entre 1945 et 1952 dans le journal de l'Association patronale des imprimeurs de Montréal, *Le Maître-imprimeur*. Le premier document retrace la carrière d'Antony Z. C. Tétrault. Il est signé par Charlie Holmes, qui fut secrétaire de l'Association des maîtres imprimeurs (AMI) et rédacteur du journal de 1937 à 1946. Fêru d'histoire et collectionneur d'incunables, Holmes s'intéressait aux questions touchant l'imprimerie et les livres. C'est à lui que nous devons ce témoignage, si précieux pour les historiens d'aujourd'hui.

Fruit du dépouillement du journal *Le Maître-imprimeur* entre 1937 et 1980, ces documents ont été colligés dans le cadre d'une recherche postdoctorale portant sur l'histoire de l'imprimerie au XXe siècle. Réalisé à l'Université de Sherbrooke sous la supervision du professeur Jacques Michon, ce postdoctorat s'inscrit dans un projet pancanadien portant sur l'histoire du livre et de l'imprimé au Canada.

Éric Leroux
École de bibliothéconomie et des
sciences de l'information
Université de Montréal

S'il était un sujet sur lequel Émile Roy¹, premier président de l'Association patronale des maîtres imprimeurs, aimait à parler aux réunions de l'A.M.I., c'était que le petit atelier, pour réussir, devait se spécialiser dans une phase quelconque de l'imprimerie — soit des cartes de souhaits, des calendriers, des formules d'un genre spécial, etc., etc. — au lieu de concurrencer les quelques centaines d'ateliers montréalais non spécialisés, qui impriment «n'importe quoi». Emporté subitement, alors qu'il était relativement jeune et laissant une famille de sept enfants, dont trois garçons qui sont dans l'imprimerie, ce pauvre Émile, qui n'avait jamais possédé un gros at-

elier, a laissé sa famille dans l'aisance, propriétaire d'un bloc d'immeubles commerciaux sur la rue Lagauchetière, près de Bleury et d'un atelier bien établi. Deux de ses fils, Oscar et Wilfrid, ont pris la suite du commerce et l'ont

¹ Premier président de l'Association des maîtres imprimeurs de Montréal (AMI) en 1933, J.-Émile Roy est décédé en fonction le 1^{er} septembre 1935. C'est lui qui avait eu l'idée, dès les années 1920, de regrouper les imprimeurs montréalais et de fonder un journal pour défendre leurs intérêts. Malheureusement, il ne verra pas la création du *Maître-imprimeur*, mis sur pied en 1937 et qui est aujourd'hui l'organe officiel de l'Association des arts graphiques du Québec.

développé considérablement, sans jamais se départir des principes que leur avait inculqué leur père: se spécialiser plutôt que d'essayer à «faire grand».

S'il est vrai que l'accroissement des affaires a forcé les fils Roy à céder à l'atelier la partie du plancher qu'ils occupaient comme bureaux et à déménager l'administration dans l'immeuble voisin, qui leur appartenait d'ailleurs, l'atelier est encore relativement petit... On n'y voit pas de machine à composer pas plus que de gros cylindres. Le personnel est restreint, et pourtant, il est peu d'ateliers de Montréal qui réalisent des bénéfices aussi proportionnellement élevés que les frères Roy. Pourquoi? Parce qu'ils se sont spécialisés dans la carte de souhaits et un procédé de thermo-impression, qu'ils appellent le «Royograph» qui donne l'apparence de la gravure en relief sans entraîner les frais de plaques de cuivre ou d'acier. Un autre secret du succès des frères Roy, c'est qu'ils sont du métier. Ils peuvent, au besoin, mettre la main à la pâte pour aider la production... et leur personnel ne peut pas leur «passer de québecs». Wilfrid, qui est un ancien élève de Caillet², est un as de la typographie et ses schémas typographiques et maquettes sont une joie pour les connaisseurs. Il est un des membres les plus actifs du Club Typographique et des Craftsmen. Quant à Oscar, il s'est adonné aux lettres et suit assidûment les cours et conférences des sociétés savantes... sans négliger l'atelier, bien entendu³. Et voilà comment un outillage modeste qui n'aurait pas pu faire vivre son homme s'il avait été utilisé pour faire du travail généralisé, a assuré l'aisance à son propriétaire et fera nous le souhaitons de grand cœur la fortune de ses deux fils, qui ont continué l'œuvre de leur père.

Nous parlerons, un de ces jours, d'un autre petit atelier, dont le propriétaire a atteint une «médiocrité dorée» ... confortablement dorée... en se spécialisant dans l'impression de formules de chèques sur papier spécial, qui

prévient la contrefaçon ou le changement des chiffres une fois qu'ils sont inscrits. Je voudrais, aujourd'hui, vous parler d'un vieil ami qui, lui aussi, a suivi le précepte d'Émile Roy en vendant non pas des imprimés mais ce que peut faire un modeste outillage sur lequel Gérald Markham, Southam, Armand Legault, Arthur Fontaine et maints autres imprimeurs importants lèveraient le nez. Ce bon Ernest Guénette, du Comité Paritaire, qui est plus apte à juger d'un atelier par sa liste de paie qu'autre chose, sera probablement scandalisé de voir que je choisis une entreprise aussi petite pour la signaler à l'attention de nos lecteurs. Et pourtant ce petit atelier assure la prospérité à son propriétaire et j'en connais le directeur depuis l'époque lointaine où j'étais universitaire. Je veux parler de l'imprimerie E. Leblanc et de M. Antony Z. C. Tétrault. Je ne me rappelle plus où et comment Antony pénétra dans le cercle de mes connaissances à l'époque où

² L'auteur fait référence à Fernand Caillet, né à Paris le 10 octobre 1886 et décédé à Montréal le 19 novembre 1938. Après avoir fait son apprentissage à Paris, Caillet immigre au Canada en 1912. Après plusieurs emplois, il devient contremaître au *Messenger*, poste qu'il quitte au moment de la grève de 1921 à cause de ses positions pro-syndicales — il était d'ailleurs membre de l'Union typographique Jacques-Cartier depuis 1917. Il est aussitôt engagé comme contremaître à la *Mercantile Printing*, l'imprimerie du dirigeant ouvrier bien connu de l'époque, Gustave Francq. Durant cette même période, il enseigne aussi la typographie aux apprentis de la section locale 145 de l'Union typographique Jacques-Cartier. Il demeure à la *Mercantile* jusqu'en 1925, année où il devient professeur de typographie de la section d'imprimerie de l'École technique de Montréal. Suite au décès de Frank Rhodes en 1932, il est nommé chef de la section d'imprimerie, poste qu'il occupe jusqu'à son tragique décès en 1938. Brillant pédagogue, il collaborait à plusieurs revues américaines et canadiennes en plus d'avoir rédigé de nombreux articles pour la revue *Technique*. En définitive, il aura été le premier à organiser des cours de typographie en français dans une école publique.

³ J.-Oscar Roy a occupé le poste de président de l'Association des maîtres imprimeurs durant une année, en 1947.

j'aspirais à devenir notaire, mais je me rappelle fort bien que ce qui le signala à mon intention, c'est l'originalité de ses cartes de visite, sur lesquelles il y avait un cliché en simili dégradé et dont la typographie mettait à défi toutes les conventions, tout en ne péchant pas contre le bon goût et aussi le chic de son apparence.

Nous avons vieilli tous les deux depuis l'époque «avant 1900» où nous nous fréquentions assidûment! Pourtant Antony n'a guère changé. Quelqu'un qui l'a bien connu alors le reconnaîtrait sûrement aujourd'hui. Comme son établissement est rue Bleury, à quelques rues du siège de l'A.M.I., j'ai profité du fait que je passais devant sa porte pour entrer faire un brin de causerie avec ce vieil ami et voici ce qu'il me raconta:

«J'ai débuté dans l'imprimerie le 24 août 1892, quelques jours avant l'apparition du premier tramway électrique sur les rues de Montréal. Ma première «job» fut à la *Canada Bank Note Company*, Craig, maison alors réputée pour l'excellence de son travail, qui faisait de la typographie, de la lithographie, de l'artotypie et même de la photographie, mais on y avait une spécialité: l'impression du papier-monnaie. Sur les murs, on voyait des cadres contenant des billets de banque. Le comptoir, couvert de verre lourd, constituait un nouvel étalage de «cette belle argent» chère à Séraphin Poudrier. Malgré toute la richesse qui s'étalait à la vue de tous, je touchais \$1.50 par semaine de 55 heures! Le prote gagnait \$18; le contremaître des pressiers, père de 11 enfants, gagnait \$15 et le compagnon-pressier, \$8. J'étais l'apprenti, le «printer's devil», comme on l'appelait dans les ateliers anglais de l'époque. J'avais plutôt l'apparence d'un charbonnier que d'un imprimeur. Partie de ma tâche consistait à laver des rouleaux de presse longs de six pieds... et j'avais de l'encre partout, même dans les cheveux!

Malgré l'étalage des dollars qui sor-

taient de leurs presses, mes patrons, qui employaient une centaine d'ouvriers, firent faillite en 1895.

Je passai au service de la *Sabiston Lithographing Company*, dont le directeur, ayant englouti la fortune de sa femme dans son entreprise, se fit sauter la cervelle un beau midi. De nouveau, il me fallut me chercher un emploi. Bref, je passai dans sept ateliers différents après la fermeture de l'atelier *Sabiston*.

J'étais grand amateur de théâtre malgré la modicité de mes moyens. À cette époque, un billet pour le «poulailler» ou «pit» coûtait dix sous et il y avait beaucoup plus de théâtres réguliers qu'à l'heure actuelle — aujourd'hui nous n'avons plus guère que des cinémas! Tous ces théâtres d'autrefois vendaient ce qu'on appelait des «billets réservés», chaque siège ayant son numéro. L'idée me vint (c'était vers 1900) qu'il devait y avoir un excellent marché pour la fourniture de billets sériés. Chaque billet devait nécessairement comporter un numéro différent — rangée indiquée par une lettre et numéro de siège. J'étudiai ce problème et, lorsque je crus l'avoir solutionné, je me rendis chez un petit imprimeur anglais de l'ouest de la ville, qui venait de s'établir, ayant à peu près vidé ses poches pour le premier paiement sur son outillage. Je lui proposai de lancer le billet sérié, de belle apparence et à bon marché, grâce à mon système d'impression. Il m'offrit \$5.50 par semaine. Je protestai! C'était trop peu pour exploiter une idée nouvelle que j'avais conçue. Après une longue discussion, on finit par un compromis: il me paierait \$6 par semaine.

J'ai passé 27 ans à cet atelier, sans limite d'heures. Je travaillais tant qu'il y avait du travail à faire, sans regarder l'horloge... et, en 27 ans, j'ai été absent quatre jours pour cause de maladie!

Au bout de 27 ans, je transportai ma personne et mon idée ailleurs, où je gagnai \$50 par semaine. C'était le pactole! Pourtant, je rêvais, comme tant d'autres imprimeurs ont

rêvé avant moi... et depuis je m'établis à mon compte. C'est alors que je fondai l'Imprimerie E. Leblanc qui, pour la clientèle anglaise, a été baptisée: *The Montreal Ticket Company*, et de la rue Amherst, où j'ai passé des années, je passai à la rue Bleury, où je compte rester longtemps! Les théâtres réguliers ont disparu en grande partie, par contre, il y a les opéras et opérettes, les concerts, les conférences, et les salles publiques et privées où ces divertissements se donnent, se sont multipliées avec l'augmentation de la population de la métropole. Comme résultat, la demande pour les billets sériés est plus grande que jamais et nous avons notre large part de commandes. Possédant les plans de toutes les salles, où à peu près, nous savons exactement combien de billets sont requis et, surtout, comment les sérier. De plus, je puis bien dire que mes billets sont de plus belle apparence que les produits des presses américaines, qui sont mal fichus et coûtent plus cher que mes billets».

Reprenant le fil de ses souvenirs, Antony rappelle que lorsqu'on éventa nos rues en 1892, pour installer les rails des tramways, des groupes de badauds, regardant travailler les terrassiers, discutaient du danger d'électrocution en touchant aux rails pour traverser la rue! Les temps ont changé.

«Et même à cette époque reculée, l'imprimeur était considéré comme l'aristocrate des ouvriers. Il rappelle son contremaître, Napoléon Lamoureux qui, en dépit du \$18 par semaine qu'il touchait, se rendait à l'atelier en Prince-Albert et en haut de forme, gants de «kid», guêtres et canne à jonc d'argent. Pour ajouter à son apparence distinguée, il portait un lorgnon attaché à un ruban large d'un quart de pouce. Il parlait fort correctement et donnait l'impression d'être un juge plutôt qu'un typo. Il fut remplacé à la *Canada Bank Note* par un Écossais pur sang et fier de ses origines qui, lui se rendait au travail coiffé d'un béret «tam O'Shanter» avec petite plume sur le côté droit.

Ce nouveau contremaître avait de drôles d'idées. Il abolit l'usage de la brosse pour laver les formes, prétendant que les brosses déposaient des corps étrangers dans les cavités des caractères, et exigea que chaque forme soit lavée avec un chiffon de coton... on jugera de ce que cela ajoutait au travail du pauvre «diable» à qui incombait la besogne du lavage des formes!

Même les employés subalternes des imprimeurs étaient mis avec élégance, vestons à hauts parements, boutonnés presque jusqu'au haut faux-col empesé. Le chapeau était le «Derby Slouch». Nos chemises étaient des rêves: devants fleuris, plissés ou bien empesés. Quant à nos chaussures, nous portions des bottines boutonnées! C'était «le bon vieux temps», même si l'on travaillait fort et gagnait peu!»

Et Antony nous quitte pour se remettre au travail, à sa petite presse à plateau, pour produire des billets sériés qui l'ont sorti de la médiocrité parce qu'il a su se spécialiser. ■
